

Rapport annuel 2024-2025

Réglementer et rendre le Manitoba plus sécuritaire.

Le 31 août 2025

L'honorable Matt Wiebe
Ministre de la Justice et Procureur-général
Salle 104, Palais législatif
450, av. Broadway
Winnipeg, MB R3C 0V8

Monsieur le ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Pat Britton
Présidente

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2025

Pat Britton
Présidente
Winnipeg

Stéphane D. Dorge
Vice-président
Winnipeg

Nathan Ballantyne
Membre
East Selkirk

Gurdeep Chahal
Membre
Winnipeg

Kiran Claire
Membre
Winnipeg

Melissa Dvorak
Membre
Winnipeg

Peter Fuchs
Membre
Winnipeg

Tom Milne
Membre
Winnipeg

Sofia Mirza
Membre
Winnipeg

Gerald Rosenby
Membre
Winnipeg

Table des matières

Message de la présidence	2
Message de la directrice générale et première dirigeante	4
À propos de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba	6
Aperçu opérationnel	13
Services commerciaux	13
Services communautaires.....	18
Services en matière de courses de chevaux.....	20
Responsabilité sociale	21
États financiers et autres renseignements connexes.....	26
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	27
Rapport du vérificateur indépendant	28
État de la situation financière	30
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.....	31
État de l'évolution de l'actif financier net	32
État des flux de trésorerie	33
Notes afférentes aux états financiers.....	34

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba reconnaît exercer ses activités dans tous les territoires visés par les traités du Manitoba, et que le Manitoba est situé sur les terres ancestrales des peuples Anishinaabeg, Anishinewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba est situé sur la terre natale des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et qui sont les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'intention des traités et de la conclusion des traités, et nous demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et le peuple Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Message de la présidence

Au début de l'exercice 2024-2025, j'ai eu l'honneur d'être invitée à diriger le conseil d'administration de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC), en même temps que la nomination de plusieurs autres nouveaux membres. Nos membres, nouveaux et actuels, ont assumé leurs responsabilités collectives en matière de surveillance et ont établi un programme ambitieux d'apprentissage et de gouvernance pour notre première année ensemble.

Notre priorité immédiate était de comprendre les besoins des nombreux intervenants auprès de la RAJC et la façon dont notre stratégie répond à ces besoins. Je tiens à souligner que le plan stratégique 2022-2026 de la RAJC a été établi par un précédent groupe de membres du conseil d'administration, et nous apprécions leur gestion de l'organisation. Notre conseil est impatient de poursuivre l'important travail de réglementation pour un Manitoba plus sécuritaire.

En cette fin de la troisième année de ce plan stratégique, la RAJC a continué d'avancer régulièrement vers des objectifs axés sur la participation des intervenants, la promotion de comportements à faible risque et la rationalisation des services de réglementation. Pour simplifier, la RAJC se retrouve aux prises avec la transformation numérique, un défi commun à de nombreuses organisations du secteur public. La solution d'assurance réglementaire de la RAJC, vieille de plus de 20 ans, ne sert plus efficacement nos clients, et une initiative est en cours pour créer un système d'entreprise basé sur l'infonuagique qui permettra la prestation en ligne de programmes de réglementation en matière d'alcools, de jeux, de cannabis et de courses de chevaux. Je suis fière que l'approche de la RAJC soit disciplinée vers l'obtention d'une solution rentable et fiable qui répond le mieux aux besoins organisationnels. Les projets de transformation numérique s'étendent normalement sur plusieurs années, et il est prévu que le nouveau système soit entièrement lancé lors du prochain plan stratégique de la RAJC.

En tant qu'organisme de réglementation neutre, le mandat de surveillance de la RAJC est orientée par une connaissance approfondie des priorités et des intérêts de nos industries réglementées et des Manitobains en général. Nous suivons un cadre de mobilisation officiel, qui est décrit plus en détail aux pages huit et neuf du présent rapport, afin de nous assurer que divers points de vue sont pris en compte dans notre prise de décisions. Ces liens fournissent des renseignements précieux pour l'élaboration de règlements et d'exigences qui établissent un équilibre entre le choix des consommateurs et la sécurité publique, en particulier celle des enfants et des jeunes du Manitoba. Notre conseil d'administration attend avec impatience l'année à venir, où nous aurons l'occasion de mener de vastes consultations afin d'éclairer l'élaboration du prochain plan stratégique de la Régie.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à chacun de mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement. Je suis particulièrement fière de la façon dont les membres nouveaux et actuels du conseil d'administration ont travaillé ensemble avec honnêteté et intégrité pour poursuivre le bon travail de la RAJC. Je suis convaincue que nous apportons de nouvelles perspectives et un engagement à l'égard d'une gouvernance solide qui sera efficace lorsque nous dirigerons la Régie à travers le plan stratégique actuel et dans le prochain.

Enfin, au nom du conseil d'administration, je tiens à souligner les efforts solides et compétents du personnel et de la direction de la Régie. C'est leur dévouement à l'égard de l'excellence en

matière de réglementation et leur travail acharné chaque jour qui propulsent cette organisation et ont permis à la Régie de conclure une autre année fructueuse au service des Manitobains.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pat Britton', with a stylized flourish at the end.

Pat Britton
Présidente

Message de la directrice générale et première dirigeante

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (la Régie) en est à la fin de la troisième année d'un plan stratégique de quatre ans, ce qui est une période passionnante. Nous avons fait des progrès constants vers l'atteinte de nos cinq objectifs stratégiques et nous pouvons voir des initiatives à long terme se concrétiser pour façonner la façon dont nous offrons des services de réglementation aux Manitobains.

La sécurité publique est au cœur de notre mandat de réglementation, axé sur la protection des jeunes contre les produits soumis à des restrictions d'âge. En 2024-2025, nous avons élargi notre programme d'agents mineurs, qui vise à réduire les ventes aux mineurs dans nos industries réglementées. Le programme emploie des jeunes âgés de 16 à 18 ans pour travailler aux côtés des inspecteurs de la Régie afin de tester la façon dont les titulaires de permis vérifient l'identité (ID). Après avoir été initialement axé sur les détaillants de billets de loterie l'an dernier et ayant obtenu des résultats positifs, le programme a été élargi cette année pour inclure les inspections des détaillants de cannabis et d'alcool autorisés. De plus amples renseignements sur ce programme sont fournis à la page 15 du présent rapport.

La présidente de notre conseil d'administration a parlé de la transformation numérique dans son message, et je me fais l'écho de son enthousiasme pour ce projet stratégique majeur. Un travail considérable a été effectué cette année pour documenter les processus et évaluer les risques dans les programmes de la Régie, afin que nous puissions être assurés que le nouveau système d'entreprise répondra à nos exigences. En plus de sélectionner un fournisseur pour le système lui-même, nous avons également mis en place la gestion de projet, la gestion du changement et le soutien juridique pour ce projet en 2024-2025. Notre approche prudente de la mise en place de ce projet vise à nous assurer que les bons plans et les bonnes ressources sont en place pour favoriser le succès.

Les pages six et sept de ce rapport décrivent les mises à jour apportées à notre loi habilitante, la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis. Il s'agit notamment du projet de loi 34, qui a été adopté au début de 2024-2025 et qui devrait être promulgué l'année prochaine. Une fois en vigueur, cette loi alignera le Manitoba sur la plupart des autres provinces pour permettre aux personnes âgées de 19 ans et plus de cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis par résidence à des fins non médicales. Cette année, la Régie a consulté les organismes d'application de la loi, les organisations autochtones, les associations de cannabis, les conseils municipaux et les groupes de défense des consommateurs afin d'élaborer des règlements d'appui au projet de loi 34 qui accorderont la priorité à la sécurité publique et veilleront à ce que les plants de cannabis ne soient pas accessibles aux jeunes.

Nous avons également consulté les intervenants tout au long de 2024-2025 pour éclairer l'éducation du public que nous offrons aux Manitobains. Cela a mené à l'élaboration de deux nouvelles campagnes à l'échelle de la province, l'une sur les risques liés à l'achat de cannabis illégal et l'autre sur les exigences en matière d'identification pour les produits et les lieux soumis à des restrictions d'âge. Nos évaluations de campagnes montrent constamment de bons taux de mémorisation, avec plus de 80 % des personnes affirmant que les messages de la Régie sont clairs et fournissent des informations importantes. Les détails sur les campagnes de cette année sont fournis à partir de la page 21.

Je m'étonne toujours de l'expertise et du dévouement de notre équipe de la Régie, et je tiens à la remercier des efforts qu'elle déploie pour promouvoir et appliquer un cadre réglementaire qui place la sécurité à l'avant-plan. De plus, j'apprécie les conseils de notre conseil d'administration alors que nous allons de l'avant avec les objectifs de notre plan stratégique pluriannuel. Je me réjouis à l'idée de continuer à offrir des services aux Manitobains aux côtés de ce groupe exceptionnel de professionnels.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Dechant'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Kristianne Dechant
Directrice générale et première dirigeante

À propos de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (la Régie) a été créée en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (la Loi) conformément aux dispositions du Code criminel (Canada), à l'égard des responsabilités en matière de jeu, et par la Loi sur le cannabis (Canada), à l'égard des responsabilités relatives au cannabis. La Loi et les règlements y afférents établissent la Régie et lui donnent le pouvoir de réglementer en matière d'alcools, de jeux, de cannabis et de courses de chevaux au Manitoba.

Notre mandat

- ▶ Réglementer la vente, le service et la fabrication de boissons alcoolisées;
- ▶ Réglementer les événements, les employés, les produits et les activités de jeu;
- ▶ Réglementer la vente et la distribution du cannabis
- ▶ Réglementer les courses de chevaux et tous ceux qui y participent;
- ▶ Fournir de l'information et des conseils au gouvernement en matière d'alcools, de jeux, de cannabis et de courses de chevaux.

La Régie peut aussi mettre sur pied, promouvoir ou appuyer des initiatives ou des programmes destinés à encourager la consommation responsable de boissons alcoolisées ou de cannabis ainsi que la participation responsable à miser sur les jeux de hasard et les courses de chevaux. Nous pouvons également solliciter l'avis du public et mener des recherches sur des questions liées à ces produits.

MISE À JOUR DE LA LÉGISLATION

La RAJC travaille avec le gouvernement de façon continue pour s'assurer que la législation évolue au besoin afin de maintenir une structure réglementaire solide en matière d'alcools, de jeux, de cannabis et de courses de chevaux. Des amendements à la Loi ont été présentés cette année afin d'équilibrer les besoins des industries de l'hôtellerie et du cannabis avec ceux du public et d'améliorer la sécurité publique.

Le projet de loi 8, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis, a été déposé le 5 mars 2025 afin de créer un pouvoir réglementaire interdisant la délivrance de permis de service de boissons alcoolisées à certains types de locaux dans des zones particulières. Ce projet de loi répondrait aux préoccupations concernant le service d'alcool dans les entreprises fréquentées par des mineurs, comme les dépanneurs dans les zones urbaines.

Le 5 mars 2025, le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (2) a aussi été déposé. Le projet de loi interdira l'octroi de licences à de nouveaux magasins de vente au détail de cannabis à accès contrôlé dans les grandes régions urbaines du Manitoba. Les magasins de vente au détail de cannabis à accès contrôlé permettent aux mineurs d'entrer et sont situés dans les grandes entreprises qui vendent des produits autres que le cannabis. Une entente de vente au détail avec la MLLC est requise avant qu'un détaillant ne puisse demander un permis à la Régie. En avril 2024,

une directive gouvernementale a suspendu le droit de la MLLC de conclure des ententes de vente au détail pour des magasins à accès contrôlé dans les grandes zones urbaines. Une interdiction dans la Loi officialisera cette directive et réduira le risque que les jeunes entrent en contact avec des produits du cannabis.

Le projet de loi 34, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis, a été déposé le 24 avril 2024 et a reçu la sanction royale le 4 juin 2024. Ce projet de loi abrogera l'interdiction de la culture résidentielle de cannabis à des fins non médicales (c.-à-d. la culture à domicile), permettant aux adultes âgés de 19 ans et plus de cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis par résidence. La RAJC élabore actuellement un cadre réglementaire de soutien qui garantira la sécurité en exigeant que le cannabis cultivé à domicile soit cultivé dans un endroit intérieur inaccessible aux jeunes. Il est prévu que la modification et les règlements d'application entreront en vigueur au cours de l'exercice 2025-2026.

Plan stratégique 2022-2026

Tous les quatre ans, le conseil d'administration de la Régie établit les bases sur lesquelles notre organisation s'appuie pour planifier et offrir nos programmes et services. En 2022, notre plan stratégique pluriannuel actuel a été lancé à la suite de vastes consultations auprès des intervenants des industries dynamiques que nous réglementons.

Le plan stratégique 2022-2026 établit un équilibre entre la priorité accordée à la sécurité publique et l'amélioration du cadre réglementaire afin de mieux refléter les valeurs et les tendances contemporaines. En s'engageant régulièrement auprès de nos parties prenantes pour comprendre leurs intérêts et suivre les tendances de l'industrie, la Régie s'appuie sur ses capacités en tant qu'organisme de réglementation agile et proactif. Cette approche collaborative étend la portée du plan à l'accent mis par notre organisation sur l'atteinte et la mesure des résultats.

MISSION

Promouvoir et appliquer un cadre de sécurité dans les industries de l'alcool, du jeu, du cannabis et des courses de chevaux.

VALEURS

- ▶ **Équilibre** : Nous agissons de façon indépendante pour reconnaître les intérêts de tous les intervenants dans nos décisions réglementaires.
- ▶ **Excellence** : Nous pratiquons l'amélioration continue pour remplir notre mandat réglementaire.
- ▶ **Engagement** : Nous communiquons avec les titulaires de permis, le public et les autres intervenants et les écoutons.
- ▶ **Inclusivité** : Nous sommes ouverts d'esprit et respectueux envers toutes les personnes avec qui nous travaillons – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RAJC.
- ▶ **Intégrité** : Nous agissons de façon éthique, professionnelle et responsable envers les Manitobains dans toutes nos mesures réglementaires.

OBJECTIFS

Le plan stratégique 2022-2026 établit cinq objectifs pour permettre de mesurer les progrès de la Régie en matière de prestation de services aux Manitobains et à nos industries réglementées. L'icône de chaque objectif apparaît dans ce rapport pour illustrer comment nos réalisations sont liées à ces cinq objectifs stratégiques :

- **Un groupe diversifié de professionnels** dont les capacités évoluent pour relever les défis qui les attendent;
- Un système de réglementation **simplifié et axé sur le numérique d'abord**;
- **Décisions à faible risque** prises par les Manitobains au fil du temps;
- **Sensibilisation et compréhension fortes** parmi les parties prenantes du rôle de la RAJC;
- **Un modèle financier prudent** pour permettre la réalisation à long terme du mandat de la RAJC.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

La Régie s'engage à veiller à ce que nos services de réglementation soient plus aptes de reconnaître l'évolution des industries que nous supervisons et d'y répondre. Nous avons un cadre de mobilisation afin de faciliter une compréhension approfondie des besoins et des priorités de nos divers intervenants. Le cadre identifie les postes au sein de la Régie responsables de l'engagement avec des parties prenantes spécifiques et les fréquences minimales de contact. L'engagement continu garantit la transparence de nos plans et décisions réglementaires, ce qui aide les parties prenantes à mieux comprendre, et ces efforts s'alignent sur les valeurs d'engagement et d'inclusion de la Régie.

Conformément au cadre de mobilisation, nous correspondons annuellement avec les intervenants pour nous renseigner sur les questions relatives aux industries réglementées par la Régie et les invitons à partager toutes questions ou inquiétudes nécessaires. Cette approche comprend une correspondance avec d'autres paliers de gouvernement, des organisations autochtones, des associations industrielles, des opérateurs de casino, les forces de l'ordre, et les agences de santé publique entre autres.

La Régie mène des consultations sur des questions liées à la compréhension des besoins et des préoccupations des intervenants dans le but d'élaborer ses initiatives de réglementation et d'éducation du public. En septembre 2024, nous avons invité des représentants de l'industrie, des municipalités du Manitoba, des organisations autochtones, des organismes d'application de la loi, des conseils d'affaires et des organismes de santé publique à nous faire part de leurs commentaires sur l'abrogation de l'interdiction de la culture de cannabis à domicile afin de nous aider à élaborer des règlements.

Avec l'élargissement l'année dernière du mandat de responsabilité sociale de la RAJC, nous nous sommes engagés à développer l'éducation du public visant à sensibiliser et à fournir de l'éducation visant à réduire l'exposition potentielle à l'alcool et au cannabis pendant les périodes prénatales et postnatales. Des consultations écrites et virtuelles ont été menées au cours de cet exercice auprès de responsables médicaux, d'organismes

gouvernementaux, d'organismes locaux de services sociaux et de groupes universitaires. Ces consultations nous ont permis de recueillir des recherches afin de déterminer les ressources les plus efficaces pour éduquer les Manitobains sur les effets potentiels de la consommation d'alcool et de cannabis pendant la grossesse et le post-partum. De plus, la RAJC a participé, pour la première fois, au Cercle des aînés du Comité interministériel sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale afin de partager les recherches que nous avons menées et de recevoir leurs conseils en vue de l'élaboration d'une future éducation du public.

NOUVELLE SOLUTION D'ASSURANCE RÉGLEMENTAIRE

Le projet pluriannuel de la RAJC visant à trouver un système d'entreprise personnalisable basé sur l'infonuagique pour remplacer notre système de gestion réglementaire vieillissant et nous permettre d'exécuter tous nos programmes réglementaires en ligne a progressé. Au cours de cette deuxième année du projet, nous avons invité une liste restreinte de promoteurs à faire des démonstrations et avons entamé des négociations contractuelles avec le fournisseur sélectionné.

COMPOSITION

La Régie est dirigée par un conseil d'administration nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et relevant du ministre chargé de l'application de la Loi. Un chef de la direction, également nommé directeur général conformément à la Loi, dirige les responsabilités quotidiennes de l'organisation ainsi qu'un personnel de 100 employés inscrits au budget qui fournissent des services opérationnels et auxiliaires.

Nous délivrons des permis aux industries des alcools, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux au Manitoba et supervisons leurs activités au moyen de la structure suivante :

OPÉRATIONS

L'Unité des opérations fournit des services de délivrance de permis et de conformité organisés par divers secteurs de programme de réglementation. Les services destinés aux industries des alcools, des jeux de hasard, du cannabis ainsi qu'à l'industrie des courses de chevaux ont été examinés dans le but de reconnaître la spécialisation, tout en combinant la prestation de services à de multiples industries pour renforcer la Régie sur le plan opérationnel. Cette approche souple et mixte nous permet d'offrir des services éclairés et simplifiés aux titulaires de licence chaque fois qu'ils ont affaire à la Régie.

En 2024-2025, nous avons apporté des changements structurels à l'Unité des opérations en regroupant ses quatre départements en deux : les services commerciaux et les services de jeux. Les services de délivrance de licences commerciales et d'inspections commerciales ont été fusionnés en un seul département de services commerciaux. Les services de jeux de bienfaisance, d'audit, d'intégrité du jeu, d'événements sociaux et de courses de chevaux ont été fusionnés pour créer un nouveau département de services de jeux. En réunissant des départements interreliés, nous pouvons tirer parti de notre culture

de travail d'équipe et d'amélioration continue tout en explorant de nouvelles voies pour faire progresser le plan stratégique de la Régie.

Les départements de services commerciaux et de services en matière de jeux autorisent et surveillent les entreprises, les organisations, les particuliers et les activités exercées dans les industries des alcools, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux au Manitoba. Cela comprend la délivrance de licences, de permis et d'approbations, et la conformité aux lois, aux règlements et aux conditions applicables. Le personnel fournit des conseils et des services aux demandeurs, aux détenteurs de licences, aux titulaires de permis, au public et à d'autres intervenants. Il répond également aux plaintes des consommateurs, effectue des inspections, des enquêtes et des vérifications en matière d'alcools, de jeux, de cannabis et de courses de chevaux, sert de médiateurs dans les litiges et recommande des recours et des sanctions.

SERVICES AUXILIAIRES

D'autres services sont fournis conformément à la Loi et à l'appui des activités organisationnelles et opérationnelles. Les services des ressources humaines sont fournis au sein d'une unité spécialisée, et les activités liées aux communications générales, aux technologies de l'information (TI), aux politiques et à la recherche sont fournies par l'Unité des services stratégiques et des affaires publiques.

L'Unité des finances et de l'administration est responsable d'administrer et de gérer les activités financières de la Régie, comme l'exige la partie 2 de la Loi, y compris la comptabilité générale, la planification budgétaire, la gestion financière et les rapports financiers, la gestion et la protection des actifs, l'emprunt et les placements, et les opérations bancaires. Cela comprend également l'enregistrement, la consolidation et la présentation de rapports exacts sur les activités financières de la Régie à présenter aux fins d'audit. Les états financiers complets pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025 figurent dans le présent rapport à partir de la page 26.

Finances et ressources

Conformément à la Loi, la Régie peut être financée par :

- ▶ les droits perçus par la Régie en vertu de la Loi (p. ex., les droits de licence et de permis);
- ▶ les sommes qu'elle ordonne à la MLLC de lui verser, avec l'approbation du Conseil du Trésor;
- ▶ les sommes qui lui sont attribuées par l'Assemblée législative du Manitoba.

La Loi autorise la Régie à établir son propre compte bancaire et sa marge de crédit d'exploitation. Un budget annuel est approuvé par le conseil d'administration, examiné par le ministre chargé de l'application de la Loi et approuvé par le Conseil du Trésor. Le budget de la Régie est intégré au processus budgétaire sommaire du ministère principal du ministre, le ministère de la Justice du Manitoba.

Conformément à la Loi, le rapport annuel de la Régie est déposé par le ministre à l'Assemblée législative du Manitoba, publié sous forme imprimée et disponible sur LGCamb.ca.

RESPECT DES EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Notre rapport annuel de 2023-2024, y compris les états financiers, a été déposé à l'Assemblée législative conformément à la Loi le 7 octobre 2024.

Audiences

Le conseil d'administration tient des audiences quasi judiciaires lors d'appels interjetés par les demandeurs, les titulaires de licences et les intervenants. Le directeur général est autorisé par la Loi à refuser toute demande de licence, de permis ou d'approbation de l'équité d'une loterie, à rendre des ordres imposant des conditions spéciales aux titulaires de licence, à ordonner des mesures correctives pour remédier à des déficiences et à ordonner des sanctions, y compris des amendes et des suspensions ou révocations de licence. L'entreprise ou la personne nommée dans un tel ordre a le droit d'en appeler à la Régie. Les personnes qui s'opposent au processus d'avis public pour les licences de services d'alcool peuvent également interjeter appel dans le cas d'une décision d'accorder une licence. Aucune audience n'a été tenue en 2024-2025.

RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Après un processus de négociation fructueux qui s'est terminé par la ratification d'une nouvelle convention collective à la fin de 2023-2024, l'entente a été signée au cours du présent exercice. Cette action a officiellement fusionné les employés de l'ancienne Commission des courses de chevaux du Manitoba dans une nouvelle convention collective unique de la RAJC avec le gouvernement du Manitoba et les sections locales 425 et 426 du Syndicat des employés généraux.

Rapport sur les autorisations connexes

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) donne un droit d'accès aux dossiers tenus par les organismes publics et régit la manière dont les organismes publics gèrent les renseignements personnels. La Régie a traité huit demandes d'information en vertu de la Loi en 2024-2025.

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) donne aux employés du gouvernement et autres personnes une procédure claire pour divulguer les actes répréhensibles importants et graves dans la fonction publique manitobaine. La Régie n'a reçu aucune divulgation en 2024-2025.

La Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et ses règlements d'application sont en vigueur afin de protéger la sécurité et la santé des travailleurs au Manitoba. La Régie offre un programme de sécurité au travail qui répond aux exigences législatives et aux besoins de notre organisation. Dans le cadre de ce programme cette année, nous avons produit des vidéos de formation sur les interventions d'urgence et la conduite sécuritaire afin d'améliorer l'uniformité de la formation interne en matière de sécurité de notre organisation. Afin de continuer à favoriser la culture de sécurité en milieu de travail de la Régie, toutes les réunions du personnel comprennent des discussions sur les meilleures pratiques en matière de sécurité.

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Un comité de mieux-être composé de membres du personnel et de la direction a été créé au cours de l'année 2024-2025. Parmi les initiatives de ce comité, mentionnons l'élaboration d'une stratégie en matière de santé mentale pour notre organisation, à l'appui de la promotion du bien-être dans l'ensemble de la RAJC.

La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine fournit un cadre pour favoriser l'épanouissement de la communauté francophone du Manitoba. L'un de ses éléments clés est l'obligation pour les organismes publics d'élaborer des plans stratégiques pluriannuels liés à la prestation de services en français. Notre plan définit des mesures visant à renforcer la capacité d'offrir une gamme plus large de services et d'information bilingues. En 2024-2025, nous avons renforcé notre engagement à offrir des services en français en mettant l'accent sur l'éducation publique bilingue et l'utilisation responsable par les consommateurs. Nous continuons d'explorer les possibilités d'augmenter le nombre de placements médiatiques en français dans nos campagnes d'éducation du public. En même temps, la Régie travaille avec son Comité consultatif franco-manitobain pour s'assurer que les messages d'éducation publique en français sont traduits de manière efficace et appropriée pour notre public franco-manitobain.

INTERAGIR AVEC NOS ABONNÉS DANS LES DEUX LANGUES

La Régie publie dans les deux langues officielles sur ses réseaux sociaux. Les messages coïncident avec les grandes fêtes et les événements sportifs, et fournissent un soutien continu à nos campagnes d'éducation du public en élargissant la portée organique de notre organisation sur les médias sociaux.

SUIVEZ-NOUS!

[Facebook.com/LGCAManitoba](https://www.facebook.com/LGCAManitoba)

[Instagram.com/LGCA_Manitoba](https://www.instagram.com/LGCA_Manitoba)

[LinkedIn.com/company/liquor-gaming-and-cannabis-authority-of-manitoba](https://www.linkedin.com/company/liquor-gaming-and-cannabis-authority-of-manitoba)

Aperçu opérationnel

La Régie s'efforce d'être neutre en adoptant une approche équilibrée et indépendante pour réglementer l'alcool, le jeu, le cannabis et les courses de chevaux dans l'intérêt public. Cette approche nous sert bien en tant qu'organisme de réglementation juste et moderne de ces quatre industries dynamiques. Les services de délivrance de licences et d'application de la loi de la Régie sont divisés en trois volets : les services commerciaux, les services communautaires et les services en matière de courses de chevaux.

SOUTENIR LES TITULAIRES DE PERMIS PAR LA FORMATION

La Régie promeut un cadre pour la sécurité par l'éducation. Nous offrons de la formation pour aider les titulaires de permis à atteindre et à maintenir la conformité aux conditions de leur permis. En 2024-25, nous avons dispensé 394 sessions de formation pour les titulaires de permis commerciaux, caritatifs et de courses de chevaux sur les rapports d'audit, le service responsable, les mesures de contrôle de l'âge, la sécurité publique et la conformité réglementaire.

Services commerciaux

Pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Licences en vigueur au 31 mars 2025.

La Régie fournit des services de délivrance de permis commerciaux et de conformité aux restaurants, aux hôtels, aux lieux de divertissement, aux casinos, aux employés de l'industrie du jeu, aux petites entreprises, aux fournisseurs de jeux et aux prestataires de services de jeu, aux fabricants d'alcool et de jeux et aux exploitants de magasins de cannabis au détail.

Le personnel chargé de la délivrance des licences détermine l'admissibilité des demandeurs de licence au moyen d'examens des antécédents, conformément aux exigences législatives et réglementaires. Les licences sont délivrées conformément à la Loi et aux règlements y afférents, et chaque licence s'accompagne également de conditions particulières.

Pour évaluer et confirmer la conformité réglementaire, le personnel d'inspection suit un modèle fondé sur les risques pour inspecter les titulaires de licence, et les vérificateurs examinent les rapports financiers et les activités des titulaires de permis, y compris les rapports d'inventaire de cannabis. Les enquêteurs mènent des enquêtes sur les employés et les fournisseurs de jeux pour appuyer le processus d'octroi de licences. Ils répondent également aux renvois d'autres départements de la Régie et du public, et enquêtent sur les plaintes.

Le personnel chargé de l'intégrité du jeu doit s'assurer que les systèmes et l'équipement de jeu utilisés au Manitoba fonctionnent de manière équitable, sûre, sécuritaire, honnête et vérifiable. Des autorisations d'intégrité de jeu sont délivrées et des inspections sont effectuées conformément à la Loi, aux règlements connexes et aux normes élaborées pour les différents régimes et équipements.

Service, vente au détail et fabrication de boissons alcoolisées	2024/2025	2023/2024
Licences de service en vigueur	1 901	1 891
Licences de vente au détail en vigueur	469	478
Licences de fabrication en vigueur	34	35
Approbation de nouvelles licences	131	102
Changements de propriétaires	26	29
Inspections de services	7 380	9 518
Inspection des commerces de détail	1 979	2 413
Inspection des fabricants	55	69
Références au programme du dernier verre*	22	39

* Dans le cadre du programme du dernier verre, les services de police recueillent des renseignements à partir des rapports d'arrestation de conducteurs aux facultés affaiblies, y compris des renseignements sur l'endroit où le conducteur a consommé de l'alcool avant son arrestation. Si l'emplacement détient un permis de service d'alcool, la police en avise la RAJC, et le personnel d'inspection fait un suivi auprès du titulaire pour fournir des renseignements et de la formation. Le programme est conçu pour améliorer la sécurité publique en identifiant les établissements autorisés qui peuvent avoir des problèmes liés au service excédentaire.

NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES AUTORISÉS POUR LE SERVICE D'ALCOOL

La modernisation du cadre réglementaire des services d'alcool du Manitoba en 2023-2024 a donné lieu à de nouveaux types de modèles d'affaires permettant de demander des permis de service d'alcool. En 2024-2025, la RAJC a accordé des licences à un pub à pédales, à une plus grande variété de centres communautaires, à des exploitations de simulateurs de golf et à des établissements de vente d'alcool exploités dans des environnements de vente au détail.

Livraisons d'alcool et de cannabis	2024/2025	2023/2024
Licences de livraison en vigueur	12	12

DES CHOIX JUDICIEUX POUR UN SERVICE RESPONSABLE

Tous les employés qui servent, vendent ou livrent des boissons alcoolisées, ainsi que les agents de sécurité et les gérants des établissements de vente au détail et de vente au détail de boissons alcoolisées, ainsi que les gérants et le personnel qui vendent du cannabis dans les magasins de vente au détail de cannabis titulaires d'un permis, doivent suivre une formation sur le service responsable avant de travailler leur premier quart de travail. Smart Choices est la formation sur le service responsable offerte en ligne par la RAJC aux industries de l'hôtellerie et du cannabis du Manitoba. Au cours du présent exercice, 11 525 personnes ont obtenu la certification de service et de vente au détail d'alcool Smart Choices, et 1 849 personnes ont obtenu la certification Smart Choices de vente au détail de cannabis.

Vérification de responsabilité sociale	2024/2025	2023/2024
Vérification de certification Smart Choices	3 623	3 963*
Contrôle de l'âge : vérification de l'identité	2 070	2 241*

* En raison d'un changement de méthode de suivi, les contrôles de responsabilité sociale pour l'exercice 2023-2024 ont été recalculés pour une comparabilité précise.

Inspections du programme d'agents d'âge mineur	2024/2025	2023/2024
Inspections des détaillants de billets de loterie	89	370
Infractions commises par des détaillants de billets de loterie	24	90
Inspections des détaillants de cannabis	167	-
Infractions commises par des détaillants de cannabis	25	-
Inspections des détaillants d'alcool	23	-
Infractions commises par des détaillants d'alcool	0	-

La RAJC gère un programme pour les agents d'âge mineur qui lui permet d'améliorer ses capacités à faire respecter les infractions liées à la vente ou aux services de produits réglementés à des mineurs ou à des jeunes.

Le programme a été lancé en 2023-2024 avec des agents mineurs effectuant des inspections chez les détaillants de billets de loterie. Cette année, la Régie a élargi la portée du programme pour inclure l'inspection des magasins de vente au détail de cannabis et d'alcool.

Les agents du programme tentent d'acheter des produits réglementés, ce qui permet à la Régie de surveiller la conformité des titulaires de licence avec les interdictions de vente aux mineurs. Le but de ces inspections est de s'assurer que les titulaires de licence vérifient les pièces d'identité qui prouvent l'âge de l'acheteur. Les agents ont moins de 19 ans pour la surveillance du cannabis et moins de 18 ans pour la surveillance liée à l'alcool et aux jeux commerciaux. Les agents sont tenus de travailler avec un inspecteur de la Régie en tout temps.

En 2024-2025, 27 % des détaillants de billets de loterie inspectés et 15 % des détaillants de vente de cannabis ont enfreint les règlements liés à la vente de produits restreints par l'âge à des mineurs. Ces données, qui mettent en lumière un risque sérieux à la sécurité du public, permettent aux inspecteurs d'offrir des sessions de formation ciblées aux détenteurs de permis. La formation renforce et rappelle aux détenteurs de permis l'importance de leur responsabilité de s'assurer que les produits réglementés ne sont pas vendus à des mineurs ou à de jeunes personnes.

Détailants de billets de loterie et exploitants d'appareils de loterie vidéo (ALV)	Détailants de billets de loterie		Détailants d'appareils de loterie vidéo	
	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024
Licences en vigueur	949	947	428	436
Approbation de nouvelles licences	30	19	8	11
Changements de propriétaires	48	89	11	10
Inspections	467	1 070	1 770	2 252
Rapport des exploitants d'ALV des Premières Nations	-	-	20	34

Fournisseurs d'articles de jeux de hasard et de services liés aux jeux de hasard	2024/2025	2023/2024
Licences en vigueur	60	63
Approbation de nouvelles licences	3	3
Examens et renouvellements annuels de licences	44	79

Équité du jeu	2024/2025	2023/2024
Autorisations (pour les systèmes centraux, les jeux, le matériel et les logiciels de jeux, les jeux de table, les règles du jeu, l'équipement, le papier de bingo, les billets à languette, les mises sur table et les tirages au sort)	392	268
Inspections	18	38
Enquêtes	3	4

Employés de l'industrie du jeu	2024/2025	2023/2024
Employés actifs (Casino Aseneskak, MLCC, Casinos de Sand Hills et South Beach)	2 476	2 269
Approbation de nouvelles licences	555	636
Enquêtes sur les licences	41	90
Examens et renouvellements annuels de licences	2 012	2 061

Détaillants de cannabis	2024/2025	2023/2024
Licences en vigueur	230	203
Approbation de nouvelles licences	26	33
Enquêtes sur les licences	53	44
Inspections	1 160	1 180
Rapports d'audits sur l'inventaire	1 198	965

Services communautaires

Pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Licences et permis en vigueur au 31 mars 2025.

La Régie délivre des licences et des permis pour les activités et les événements communautaires admissibles, y compris les événements sociaux, les festivals, les collectes de fonds de bienfaisance, les célébrations familiales et les événements spéciaux. Les licences et permis sont délivrés conformément à la Loi et aux règlements y afférents, et chaque type de licence ou de permis s'accompagne également de conditions particulières. De plus, nous accordons des licences pour les jeux de bienfaisance conformément à la Loi et aux dispositions du Code criminel (Canada).

Le personnel de la Régie travaille avec les organisateurs avant la tenue des activités sujettes à un permis en vue de confirmer la convenance de l'endroit et de leur fournir de l'information et une formation sur le service responsable de boissons alcoolisées, le déroulement d'une activité de bienfaisance et les rapports à produire. Conformément au modèle d'évaluation du risque de la Régie, les inspecteurs visitent les événements sociaux, les festivals et les jeux de bienfaisance pour évaluer et confirmer l'observation des règlements, relever les lacunes et y remédier.

Des examens d'audit sont effectués pour les événements de bienfaisance dont nous délivrons les licences et pour les rapports d'activité des commissions de régie du jeu municipales et des Premières Nations. Ces examens confirment que les pratiques de tenue des dossiers et de production de rapports sont conformes aux lois, aux règlements et aux normes d'audit.

Événements sociaux	2024/2025	2023-2024
Permis d'alcool	7 063	7 005
Évaluations préalables à l'événement	1 727	1 508
Inspections lors d'événements sociaux détenant un permis	200	335
Licences de tirage au sort pour événements sociaux	4 448	3 132

Jeux de bienfaisance	2024/2025	2023/2024
Titulaires de licences de jeux de bienfaisance	1 593	1 287
Licences en vigueur	3 035	2 568
Approbatrice de nouvelles licences	2 655	2 043
Inspections	351	367
Rapports d'audit d'événements	2 381	2 247

Aperçu des jeux de bienfaisance (*en millions de dollars)

Type d'activités	Activités autorisées		Recettes brutes*		Lots attribués*		Total des dépenses*		Bénéfice net*	
	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024
Bingos	130	134	22,24	22,13	16,02	16,43	2,44	2,69	3,78	3,01
Billets à languette	69	73	1,60	1,60	1,16	1,18	0,09	0,11	0,35	0,31
Tirages au sort	369	318	54,00	47,83	27,20	20,50	7,36	6,90	19,44	20,43
Tournois de poker Texas hold'em	24	21	3,88	3,19	2,78	2,11	0,62	0,49	0,48	0,59
Bingos diffusés	15	15	10,32	8,79	3,72	2,58	1,71	1,35	4,89	4,86
Autres	6	8	0,08	0,16	0,07	0,13	0,00	0,03	0,01	0,00
Totaux	613	569	92,12	83,70	50,95	42,93	12,22	11,57	28,95	29,20

En outre, 2 070 licences ont été délivrées à des organismes de bienfaisance qui, en raison de seuils de déclaration, n'étaient pas tenus à présenter des rapports financiers ou des droits de licence (109 bingos, 23 activités de billets à languette, 1 926 tirages au sort, neuf tournois de poker Texas hold'em et trois autres activités).

Pouvoirs d'octroyer des licences et des permis en vertu de décrets du Conseil	2024/2025	2023/2024
Inspections des commissions de régie du jeu des Premières Nations	0	6
Rapports d'audit annuels des commissions de régie du jeu des Premières Nations	23	24
Inspections municipales annuelles	95	16
Rapport des autorités municipales chargées de l'octroi des licences	134	122

Services en matière de courses de chevaux

Pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Licences et permis en vigueur au 31 mars 2025.

La Régie délivre des licences aux participants aux courses de chevaux pur-sang et standardbred, aux hippodromes et aux salons de paris au Manitoba avec une structure réglementaire qui comprend des conditions pour les titulaires de licences et des règles pour les courses de chevaux pur-sang et standardbred. Les courses de chevaux en direct au Manitoba sont saisonnières et nous opérons un bureau satellite à Assiniboia Downs de mars à octobre pour offrir un service en personne.

Participants aux courses de pur-sang	2024/2025	2023/2024
Licences pur-sang	429	572
Inscriptions pur-sang	464	456

Participants aux courses de standardbred	2024/2025	2023/2024
Licences standardbred	72	76
Inscriptions standardbred	15	9

LIGNES DE CONDUITE LIÉES AUX ANNULATIONS DE COURSES DE CHEVAUX

Pour la première fois depuis l'intégration des règlements de courses de chevaux à notre mandat, la RAJC a publié sur son site web des lignes de conduite liées à l'annulation le jour même des courses de chevaux pendant la saison de 2024. La RAJC reconnaît qu'une température inclémentaire peut donner lieu à l'ajournement ou l'annulation de courses dans l'intérêt de la santé et sécurité des participants et des athlètes équins. À ce titre, des renseignements accessibles et uniformes devraient être disponibles aux participants et au public.

La Régie a aussi la responsabilité de gérer la taxe sur le pari mutuel conformément à la Loi sur le prélèvement du pari mutuel. La taxe sur le pari mutuel correspond à un pourcentage de chaque pari placé sur une course de chevaux pur-sang pour promouvoir la course de chevaux au Manitoba.

Paris sur les pur-sang	2024/2025	2023/2024
Journées de courses de pur-sang en direct	50	50
Paris pur-sang sur piste	2 687 028 \$	2 686 731 \$
Total du pari mutuel sur courses	22 251 423 \$	21 791 316 \$

Paris sur les standardbred	2024/2025	2023/2024
Journées de course standardbred	15	14
Paris standardbred sur piste	47 380 \$	26 630 \$

Responsabilité sociale

La Régie a pour mandat législatif d'élaborer, de promouvoir et d'appuyer des initiatives ou des programmes qui encouragent la consommation responsable d'alcool et de cannabis, ainsi que la participation responsable aux jeux de hasard. Nos campagnes d'éducation du public utilisent une approche neutre et sans jugement qui permettent aux consommateurs de faire des décisions à faible risque s'ils choisissent de consommer les produits ou participer aux activités offertes par les industries que nous réglementons. Nous sollicitons l'avis du public et réalisons des études pour nous assurer que nos programmes d'éducation publique s'appuient sur les faits. Les campagnes d'éducation publique de la Régie promeuvent l'établissement de limites et renseignent les Manitobains sur les lois et la sécurité liées à l'alcool, aux jeux et au cannabis. Nous utilisons une variété de publicités, y compris en ligne, au niveau de la rue, sur des panneaux d'affichage, dans les transports en commun, des affiches chez les dépanneurs, à la télévision et à la radio, ainsi que des plateformes de diffusion audio, vidéo et de médias sociaux.

En 2024-2025, chacune de nos quatre campagnes d'éducation publique avait pour but de cibler des groupes démographiques spécifiques fondés sur la recherche et les données spécifiques de la Régie. Par l'entremise de notre campagne ConnaitreMesLimites, nous avons élargi deux de nos campagnes précédentes et avons aussi élaboré deux nouvelles campagnes pour sensibiliser le public aux risques de l'achat illégal de cannabis et l'obligation de fournir une pièce d'identité à l'achat de produits provenant de l'alcool, du cannabis ou des jeux de hasard si le titulaire de permis la demandait ou lorsqu'il y a accès à des endroits restreints à l'âge.

FIXER DES LIMITES DE CONSOMMATION D'ALCOOL POUR LES FÊTES

Depuis notre précédente campagne d'éducation du public sur la consommation d'alcool, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances a publié de nouvelles lignes directrices sur l'alcool et la santé, qui remplacent les Directives de consommation d'alcool à faible risque. Les nouvelles directives fournissent un continuum pour les différents niveaux de risque associés à la consommation d'alcool et recommandent aux gens d'envisager de réduire leur consommation. La campagne a réexaminé les stratégies visant à réduire les risques liés à la consommation d'alcool, comme nous l'avons fait lors des campagnes précédentes, et a ajouté un nouveau message pour sensibiliser le public à la stratégie de planification de journées sans alcool.

POUVEZ-VOUS REPÉRER LA DIFFÉRENCE?

Cette campagne a fourni de l'information sur les dangers du marché illégal du cannabis et a insisté sur le fait que le cannabis légal au Manitoba ne peut être acheté qu'auprès de détaillants autorisés par la Régie. Nous avons comparé les contrôles de sécurité et de qualité qui sont en place pour le cannabis légal avec l'absence de ces mesures pour le cannabis illégal. Les messages de la campagne ont mis en évidence les contrôles normalisés de la qualité et des tests, ainsi que la précision de l'étiquetage des concentrations de delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) pour les produits de cannabis légaux.

DISSIPER LES MYTHES ET PARIER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Le paysage des paris sportifs a radicalement changé depuis la légalisation des paris sur un seul événement en 2021, et la prolifération des publicités et des promotions pour les paris sportifs n'a cessé d'augmenter. Des données canadiennes montrent que les jeunes hommes sont les principales cibles de la publicité sur les paris sportifs et qu'ils sont plus susceptibles d'être à risque de subir des préjudices liés au jeu. Les recherches de la RAJC montrent que les jeunes parieurs sportifs sont plus susceptibles de croire aux mythes sur les paris sportifs, en particulier ceux liés aux sentiments de contrôle et d'expertise. L'objectif de cette campagne était d'informer les Manitobains des risques et des mythes associés aux paris sportifs et de leur fournir des stratégies et de l'information pour parier de manière responsable.

PUIS-JE VOIR VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ, S.V.P?

En réponse aux commentaires des intervenants concernant la vérification de l'identité dans les établissements titulaires d'un permis, nous avons élaboré une nouvelle campagne « Apportez une pièce d'identité ». La campagne comportait deux volets : des vidéos de formation pour les titulaires de licence sur la validation de l'identité et la gestion des situations difficiles avec les clients, et des messages publics pour rappeler aux consommateurs l'obligation de montrer une pièce d'identité dans les entreprises agréées, si on le leur demande. Des vidéos de formation, des affiches et des cartes postales ont été distribuées aux titulaires de permis, tandis que l'information destinée au public a été diffusée sur les médias numériques et sociaux, ainsi que sur des panneaux d'affichage et des affiches.

ÉDUCATION DU PUBLIC AXÉE SUR L'ÉVÉNEMENT

Fin 2024, la RAJC a commencé à promouvoir ses messages d'éducation du public lors d'événements sportifs et de divertissement en direct à grande échelle. Les lieux où se déroulent ces types d'événements sont idéaux pour atteindre l'auditoire ciblé des campagnes d'éducation du public de la Régie. Lors des matchs de hockey des Jets de Winnipeg, nous avons stratégiquement choisi de promouvoir des messages sur les paris sportifs responsables et la consommation responsable. Pour les concerts, spectacles d'humour et autres performances, nous nous sommes orientés vers des messages de consommation responsable d'alcool et de cannabis. Nous avons également utilisé de la publicité télévisée lors de certains matchs à domicile et à l'extérieur des Jets de Winnipeg, y compris de la publicité imposée numériquement sur les bandes de la patinoire et pendant les publicités télévisées.

FAVORISER LA RECHERCHE LIÉE À L'INDUSTRIE

La RAJC s'engage à soutenir la recherche innovante de haute qualité qui s'inscrit dans son vaste mandat réglementaire. Afin d'accroître la capacité de recherche dans les domaines de l'alcool, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux, la Régie offre des bourses d'études sur une base concurrentielle aux étudiants à temps plein inscrits à des programmes professionnels ou d'études supérieures qui mènent des recherches dans l'un ou l'autre de ces domaines dans une université au Manitoba.

En 2024-2025, nous avons attribué les bourses suivantes aux doctorants :

Étudiants	Programme	Projet de recherche
Anam Ara	Docteur en philosophie (Biochimie et génétique médicale)	Changements de méthylation de l'ADN dans les poumons induits par l'exposition à la fumée de cannabis au début de la vie chez la souris
Jeffery Biegun	Docteur en philosophie (Sociologie)	Déchiffrer les habitudes de consommation de cannabis : données probantes des enquêtes canadiennes sur le cannabis

SONDAGE 2024 AUPRÈS DES PARIEURS SPORTIFS DU MANITOBA

La RAJC mène des recherches pour obtenir des données pratiques et précises sur les industries qu'elle réglemente. Nos recherches éclairent les politiques législatives et réglementaires, la prise de décisions opérationnelles, les programmes de formation et les initiatives d'éducation du public.

Les paris sportifs et le marché publicitaire qui les accompagne se sont rapidement développés au Canada depuis la légalisation des paris sur un seul événement sportif en 2021. Avec la prolifération des paris sportifs, en particulier en ligne, il est important d'évaluer les répercussions sur les Manitobains.

En mars 2024, nous avons interrogé 500 adultes manitobains qui avaient parié sur des sports au cours des 12 mois précédents, afin de mieux comprendre la portée actuelle des paris sportifs. À l'aide d'une approche mixte de panels en ligne et d'enquêtes téléphoniques aléatoires, nous avons interrogé les parieurs sportifs sur leurs comportements de pari et leurs motivations, ainsi que sur leur connaissance et leur utilisation des outils de jeu responsable. Notre sondage 2024 sur les parieurs sportifs du Manitoba a été publié en octobre 2024, et le rapport complet est disponible à l'adresse [LGCamb.ca](https://lgcamb.ca).

PARIS SPORTIFS LES PLUS COURANTS

Près de la moitié des parieurs sportifs interrogés ont déclaré avoir placé des paris avec des membres de leur famille ou des amis, le moneyline et les pools sportifs suivants étant les autres comportements de pari les plus courants :

49 % des parieurs interrogés ont placé des paris en famille ou entre amis

Les paris placés avec ou contre la famille ou les amis sur les sports, qui peuvent inclure des paris formels (par exemple, des paris sportifs) ou informels.

38 % des parieurs interrogés ont placé des paris moneyline

Moneyline : Un pari sur qui va gagner ou perdre un match.

29 % des parieurs interrogés ont placé des paris sur les pools sportifs

Pools sportifs : Les parieurs paient un prix fixe dans un pool et font plusieurs prédictions sur les résultats.

26 % des parieurs ont placé des paris sportifs fantaisistes

Sports fantaisistes : Un parieur rassemble une équipe virtuelle d'athlètes professionnels et accumule des points en fonction de leurs performances et de leurs statistiques. En règle générale, les parieurs jouent contre d'autres équipes créées par les parieurs.

26 % des parieurs interrogés ont placé des paris en direct pendant le jeu

Jeu en direct : Un pari placé sur un événement sportif une fois qu'il a commencé, soit sur le résultat, soit sur des événements qui se produisent pendant le jeu.

23 % des parieurs interrogés ont placé des paris plus/moins

Plus/Moins : Parier sur le fait que le nombre réel d'un match (par exemple, le total score/buts combinés) sera supérieur ou inférieur au nombre prévu par les paris sportifs.

FACTEURS DE MOTIVATION POUR PARIER SUR LE SPORT

La création d'excitation et de plaisir s'est avérée être la motivation la plus courante pour parier sur le sport :

- ▶ 66 % des parieurs interrogés ont déclaré que les paris rendent les matchs plus excitants;
- ▶ 61 % des parieurs interrogés ont déclaré que les paris sont une activité amusante à faire en famille ou entre amis;
- ▶ 25 % des parieurs interrogés ont déclaré que l'utilisation de leurs connaissances du sport pour gagner de l'argent les avaient motivés à parier;
- ▶ 13 % des parieurs interrogés ont déclaré que les incitations offertes par les sites Web les motivaient à parier.

OUTILS DE JEU RESPONSABLE

Nous avons demandé aux parieurs en ligne s'ils connaissaient les outils de jeu responsable et s'ils les utilisaient. Il semble y avoir une forte corrélation entre la sensibilisation et l'utilisation, car on était moins au courant des outils utilisés le moins souvent.

Outil de jeu responsable	Utilisé	En a entendu parler, mais n'a pas utilisé
Limites de dépôt	41 %	45 %
Limites de dépenses	37 %	49 %
Limites de mise	27 %	57 %
Autoexclusion	26 %	34 %
Liens pour obtenir de l'aide et du soutien	24 %	62 %
Limites de temps	20 %	53 %
Tests d'auto-évaluation	17 %	35 %
Traqueur de jeux d'argent	13 %	43 %

ÉDUCATION DU PUBLIC FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES

Les résultats de l'enquête 2024 sur les parieurs sportifs du Manitoba ont fortement influencé les améliorations apportées à notre campagne de paris sportifs lorsqu'elle a été rediffusée au début de 2025. Les données nous ont renseignés sur des groupes démographiques spécifiques de la population du Manitoba qui sont plus susceptibles d'adopter des comportements de paris sportifs plus risqués et ont façonné les messages de la campagne sur le jeu à faible risque pour qu'ils trouvent écho auprès de ces groupes.

États financiers et autres renseignements connexes

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers.....	27
Rapport du vérificateur indépendant	28
État de la situation financière	30
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé	31
État de l'évolution de l'actif financier net	32
État des flux de trésorerie	33
Notes afférentes aux états financiers	34

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers ci-joints relèvent de la direction de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le public. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement, dans les limites raisonnables de l'importance des postes comptables, et la direction a fait preuve de jugement vis-à-vis des estimations nécessaires et des autres données disponibles à la date du rapport d'audit.

La direction a mis en place des contrôles internes pour sauvegarder les actifs. Ces contrôles offrent également l'assurance raisonnable que les livres comptables et les dossiers d'où découlent les états financiers reflètent fidèlement toutes les transactions, et que toutes les politiques et procédures établies sont observées.

La responsabilité du vérificateur externe est d'exprimer une opinion indépendante sur la question de savoir si les états financiers de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba sont présentés fidèlement, à tous égards importants et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant précise l'étendue de l'audit et énonce l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :



Kristianne Dechant
Directrice générale et première dirigeante



Lauren McWilliams
Directrice, Finance et administration

Le 13 juin 2025

Rapport du vérificateur indépendant

À la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba

Opinion

Nous avons effectué un audit des états financiers de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état des résultats et du surplus accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit généralement reconnues. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites dans la partie *Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences en matière d'éthique qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre examen sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En préparant les états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'utiliser l'hypothèse de continuité comme principe comptable, à moins que la direction n'ait l'intention soit de liquider l'Organisme, soit de cesser ses activités, soit de ne pouvoir faire autrement.

Les personnes chargées de la gouvernance sont aussi chargées de superviser le processus d'élaboration des rapports financiers de l'Organisme.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles découlent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme

importantes si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous nous assurons également de faire ce qui suit :

- Déterminer et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles découlent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la neutralisation du contrôle interne.
- Nous nous assurons de bien comprendre le contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Évaluer le caractère approprié des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.
- Nous formulons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation par la direction de l'hypothèse de la continuité des activités et, d'après les éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les renseignements fournis dans les états financiers ou, si ces renseignements sont insuffisants, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des circonstances ou des événements futurs pourraient faire en sorte que l'Organisme cesse d'être une entité en activité.
- Évaluer la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des états financiers, y compris les renseignements à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg, Manitoba

Le 16 juin 2025

État de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

Actifs financiers

Espèces et quasi-espèces (Note 4)	9 472 371 \$	8 217 570 \$
Comptes débiteurs (Note 5)	860 515	893 676
	10 332 886	9 111 246

Passif

Créditeurs et charges à payer (Note 6)	1 531 315	1 570 608
Produit constaté d'avance (Note 7)	736 921	629 946
Indemnités de départ (Note 8)	1 047 086	999 100
Indemnités de maladie non-acquises (Note 8)	127 532	133 972
Prestations de retraite (Note 8)	319 507	365 603
	3 762 361	3 699 229

Actifs financiers nets

6 570 525 **5 412 017**

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (Note 9)	2 827 841	2 552 667
Charges payées d'avance	173 863	120 475
	3 001 704	2 673 142

Engagements (Note 10)

Excédent accumulé

9 572 229 \$ **8,085,159 \$**

Approuvé au nom du conseil :



Pat Britton
Présidente



Kiran Claire
Présidente du comité d'audit

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des résultats de l'exploitation et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025 Budget	2025 Chiffres réels	2024 Chiffres réels
Recettes			
Droits de licences - alcool	1 655 900 \$	1 951 511 \$	1 693 734 \$
Droits de licences - jeux	5 963 766	5 852 432	5 733 639
Droits de licence - cannabis	210 000	246 500	223 633
Droits de licence – courses de chevaux	400 000	370 758	388 231
Versement de la MLLC	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Transfert éducation du public	1 352 000	1 352 000	1 300 000
Autres produits	18 000	17 412	13 700
Interêts touchés	130 000	375 484	326 766
Recettes avant la taxe sur les paris mutuels	13 429 666	13 866 097	13 379 703
Taxe sur les paris mutuels (Note 14)	1 990 000	1 897 763	1 854 333
Recettes	15 419 666	15 763 860	15 234 036
Charges			
Salaires et avantages sociaux	8 760 315	7 806 507	7 738 984
Éducation du public	1 852 000	1 864 746	1 494 841
Frais juridiques et honoraires	419 600	790 466	966 660
Loyer	500 000	509 393	516 395
Fournitures et services	520 400	414 004	456 261
Amortissement (Note 9)	567 430	337 313	326 103
Transport	273 820	247 345	259 090
Communications	159 800	143 290	162 639
Éducation, formation, conférences	110 000	110 721	70 423
Autres charges	99 678	62 744	51 721
Hébergement	62 300	55 675	64 614
Conseil	70 000	36 823	43 060
Charges avant la taxe sur les paris	13 395 343	12 379 027	12 150 791
Taxe sur les paris (Note 14)	1 990 000	1 897 763	1 854 333
Charges	15 385 343	14 276 790	14 005 124
Excédent annuel	34 323	1 487 070	1 228 912
Excédent accumulé, début de l'exercice	8 085 159	8 085 159	6 856 247
Excédent accumulé, fin de l'exercice	8 119 482 \$	9 572 229 \$	8 085 159 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025 Budget	2025 Chiffres réels	2024 Chiffres réels
Excédent annuel	34 323 \$	1 487,070 \$	1 228 912 \$
Acquisition d'immobilisations (Note 9)	-	(612 487)	(190 154)
Amortissement d'immobilisations (Note 9)	567 430	337 313	326 103
	567 430	(275 174)	135 949
Augmentation des comptes de régularisation	-	(53 388)	(4 745)
Hausse des actifs financiers, net	601 753	1 158 508	1 360 116
Actifs financiers nets, début de l'exercice	5 412 017	5 412 017	4 051 901
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	6 013 770 \$	6 570 525 \$	5 412 017 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
État de trésorerie lié aux activités d'exploitation		
Excédent annuel pour l'exercice	1 487 070 \$	1 228 912 \$
Amortissement	337 313	326 103
	1 824 383	1 555 015
Variation des éléments hors caisse		
Comptes débiteurs	33 161	(206 625)
Charges payées d'avance	(53 388)	(4 745)
Créditeurs et charges à payer	(39 293)	582 587
Produit constaté d'avance	106 975	71 959
Provisions pour indemnité de départ au personnel	47 986	(20 645)
Provisions pour prestations de retraite au personnel	(46 096)	(112 273)
Provisions pour prestations de congés de maladie au personnel	(6 440)	(3 108)
	1 867 288	1 862 165
Flux de trésorerie - activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations	(612 487)	(190 154)
Augmentation des espèces et quasi-espèces pour l'exercice	1 254 801	1 672 011
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	8 217 570	6 545 559
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	9 472 371 \$	8 217 570 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Nature de l'organisme

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC) a été créée en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et des règlements connexes. La RAJC réglemente la vente, le service et la fabrication d'alcool, les employés, les produits et les opérations des jeux de hasard, la vente et la distribution de cannabis, ainsi que les courses de chevaux au Manitoba.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements à court terme ont généralement une échéance de trois mois ou moins à l'acquisition et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Avantages sociaux futurs des employés

(i) Le coût des obligations découlant des indemnités de départ pour les employés non syndiqués et syndiqués des sections locales 425 et 426 du Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba (SEGM 425 et 426) est déterminé au moyen du rapport actuariel annuel en date du 31 mars 2025. Les indemnités de départ, à la date de départ à la retraite de l'employé, seront déterminées selon les années de service de l'employé admissible et selon la méthode de calcul établie par la province du Manitoba. Pour les anciens employés de la Commission de régie du jeu du Manitoba et les anciens employés non syndiqués de la division des services de réglementation de la MLLC qui sont devenus des employés de la Régie, l'indemnité maximale est actuellement de 23 semaines au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. L'admissibilité exige que l'employé ait accumulé un minimum de neuf années de service et qu'il prenne sa retraite de la Régie. Pour ce qui est des anciens employés syndiqués de la division des services de réglementation de la MLLC qui sont devenus des employés de la Régie, ils ont droit à une semaine de salaire pour chaque année complète de service continu, jusqu'à un maximum de 25 semaines, au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. La MLLC maintiendra les obligations relatives aux indemnités de départ au 31 mars 2014 pour tous ses anciens employés qui sont devenus des employés de la Régie.

Les frais liés aux prestations obtenues par les employés sont portés aux dépenses lorsque les services sont rendus. Ces frais sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode des prestations projetées et reflètent les estimations de la direction quant à la durée de service, aux augmentations salariales et à l'âge de l'employé au moment du départ à la retraite. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle prévue.

(ii) Tous les employés de la Régie font partie de la Caisse de retraite de la fonction publique de la province du Manitoba (la Caisse), qui est un régime de pension fiduciaire à plusieurs employeurs. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées, qui fournit une pension à la retraite fondée sur l'âge du participant à la retraite, la durée du service et la moyenne des gains les plus élevés sur cinq ans.

Le conseil conjoint des fiduciaires détermine le taux de cotisation requis.

La cotisation de la Régie à la Caisse est comptabilisée comme une charge de l'exercice.

(iii) Le coût des indemnités de maladies non-acquises est déterminé par une estimation du nombre de jours acquis pendant l'exercice qui seront utilisés dans des périodes futures en plus du nombre de jours autorisé par année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont indiquées au coût moins amortissement cumulé. L'amortissement, fondé sur l'estimation de la durée utile du bien, est calculé comme suit :

Mobilier et agencements	10 % sur le solde dégressif
Améliorations locatives	Méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail
Matériel informatique	30 % sur le solde dégressif
Équipement	20 % sur le solde dégressif

Les immobilisations corporelles en construction, en cours d'aménagement ou qui ont été retirées du service ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les contrats à long terme en technologie de l'information, le loyer, les assurances et les fournitures, et sont imputées aux résultats des périodes au cours desquelles on s'attend à en bénéficier.

Comptabilisation des revenus

Les produits provenant d'opérations assorties d'une obligation de performance sont constatés à un moment donné ou au fur et à mesure que la Régie satisfait aux obligations de performance, ce qui se produit lorsque le contrôle des avantages associés aux biens ou services promis a été transféré au payeur.

(a) La Régie reconnaît les droits de licence pendant la durée de la licence, car le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et la perception est raisonnablement assurée.

(b) La Régie reconnaît les droits de licence d'événement de jeu, les droits de licence de fournisseur, les frais de permis d'événements sociaux, les frais de demande de licence, les droits de course de chevaux et d'autres revenus lorsqu'ils sont reçus.

(c) La Régie reconnaît le prélèvement sur le pari mutuel chaque semaine au fur et à mesure qu'il est perçu et distribué aux intervenants de l'industrie.

Les revenus d'intérêt sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au fur et à mesure qu'ils sont acquis.

Le versement annuel de la MLLC est le montant que la Régie, avec l'approbation du Conseil du Trésor, ordonne à la Société de lui payer. Le montant du transfert en matière d'éducation publique est établi par le biais d'un protocole d'entente que la MLLC verse à la RAJC dans le but de mener des activités d'éducation publique.

Les transferts gouvernementaux sont constatés à titre de revenus dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les dispositions relatives au transfert donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats au fur et à mesure que les passifs stipulés sont réglés.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la divulgation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période concernée.

Les comptes débiteurs sont présentés à la suite d'une évaluation portant sur leur possibilité de recouvrement et si, le cas échéant, une provision appropriée pour créances douteuses est soumise. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon périodique, et lorsque des rajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont calculés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Régie comprennent les espèces et quasi-espèces, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Tous les instruments financiers de la Régie sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Une vérification de la dépréciation de tous les actifs financiers est effectuée chaque année. Lorsque des actifs financiers sont dépréciés, la moins-value est inscrite dans l'état des résultats d'exploitation et l'excédent accumulé.

3. Instruments financiers et gestion des risques financiers

En ayant recours aux instruments financiers, la Régie est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations et occasionne des pertes financières à une autre partie. Les instruments financiers qui peuvent exposer la Régie au risque de crédit sont principalement les espèces et quasi-espèces et les comptes débiteurs.

Les espèces et quasi-espèces ne sont pas exposées à un risque de crédit important, car ses dépôts sont détenus principalement par le ministre des Finances.

Les comptes débiteurs ne sont pas exposés à un risque de crédit important, car les créances consistent en droits à recevoir des clients, et le paiement complet est habituellement recouvré au moment prévu. La Régie n'a pas de provision pour créances douteuses. Sa politique est de radier toute créance considérée comme impossible à recouvrer pendant l'exercice.

Risque d'illiquidité

Il s'agit du risque que la Régie soit incapable d'assumer ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance. La Régie gère le risque d'illiquidité en maintenant une trésorerie adéquate. La Régie prépare et surveille des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux activités de placement et de financement prévues. La Régie contrôle et examine continuellement les flux de trésorerie réels et prévus au moyen de rapports financiers périodiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les capitaux propres, aient une incidence sur les revenus de la Régie ou sur la juste valeur de ses instruments financiers. Le risque du marché important auquel la Régie est exposée est le risque du taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition à ce risque s'applique aux espèces et quasi-espèces. Le risque d'intérêt sur les espèces et quasi-espèces est considéré comme faible en raison de leur nature à court terme.

4. Biens désignés

Il y a un fonds interne affecté de 5 000 000 \$ qui a été approuvé de manière proactive par le conseil d'administration pour financer les besoins actuels et futurs de la Régie en matière de dépenses en

immobilisations, y compris un investissement stratégique pour remplacer les systèmes de technologie de l'information vieillissants. Une partie des placements à court terme détenus est également conservée pour couvrir le passif des régimes de retraite.

5. Débiteurs

	2025	2024
MLLC	775 836 \$	770 840 \$
Titulaires de licences	71 132	115 471
Autres	10 247	2 065
Licences d'employés	3 300	5 300
	860 515 \$	893 676 \$

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Indemnités de vacances accumulées	641 001 \$	624 924 \$
Salaires et avantages sociaux	193 095	591 959
Créditeurs et charges à payer	697 219	353 725
	1 531 315 \$	1 570 608 \$

7. Produit constaté d'avance

Les produits constatés d'avance consistent en droits de licences de service de boissons alcoolisés, de vendeurs de bière au détail, et de vendeurs de cannabis au détail reçus et à inscrire comme produits de l'exercice pendant lequel les recettes qui s'y rattachent sont gagnées.

	Solde au début de l'exercice	Encaissements de l'exercice	Montant imputé aux produits	Solde à la fin de l'exercice
Droits de licences	629 946 \$	1 513 308 \$	1 406 333 \$	736 921 \$

8. Avantages sociaux

Indemnités de départ

Le montant du passif estimatif correspondant au cumul des indemnités de départ des employés de la Régie est déterminé à l'aide du rapport actuariel annuel des obligations liées à la cessation d'emploi au 31 mars 2025. Il faut noter que la MLLC conserve l'obligation relative aux indemnités de départ accumulée au 31 mars 2014 pour tous les anciens employés de la division des services de réglementation de la MLLC qui sont maintenant des employés de la Régie. La Régie continuera d'inscrire l'obligation relative aux indemnités de départ des anciens employés de la Commission de régulation du jeu du Manitoba et inscrira l'obligation relative aux indemnités de départ des anciens employés de la division des services de réglementation de la MLLC à compter du 1^{er} avril 2014.

Pour les anciens employés de la Commission de régie du jeu du Manitoba et les anciens employés non syndiqués de la division des services de réglementation de la MLLC qui sont devenus des employés de la Régie, l'indemnité maximale est actuellement de 23 semaines au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. L'admissibilité exige que l'employé ait accumulé un minimum de neuf années de service et qu'il prenne sa retraite de la Régie. Pour ce qui est des anciens employés syndiqués de la division des services de réglementation de la MLLC qui sont devenus des employés de la Régie, ils ont droit à une semaine de salaire pour chaque année complète de service continu, jusqu'à un maximum de 25 semaines, au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite.

Le régime pour les anciens employés de la Commission des courses de chevaux du Manitoba, qui ont été transférés à la RAJC, a été fusionné avec le régime des sections 425 et 426 du SEGM au cours du présent exercice.

Un rapport actuariel a été fait sur le passif lié aux indemnités de départ au 31 mars 2025. Les obligations nettes de la Régie déterminées de manière actuarielle pour des raisons de comptabilité étaient de 895 476 \$ au 31 mars 2025 (839 313 \$ en 2024). Une perte actuarielle de 6 448 \$ sera amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés. L'amortissement de cette perte commencera au début du prochain exercice. Les indemnités de départ pour l'année s'élèvent à 22 366 \$ (112 250 \$ en 2024).

Les principales hypothèses actuarielles à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation du 31 mars 2025 et dans l'établissement de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de départ constituées au 31 mars 2025 :

Taux de rendement annuel	4,50 %
Taux d'indexation annuelle des salaires	
(i) augmentations générales	
a) augmentation salariale	2,00 %
b) taux de rendement réel	0,50 %
	<u>2,50 %</u>
(ii) augmentations fondées sur le service, le mérite et les promotions	1,00 %

L'obligation découlant des indemnités de départ au 31 mars 2025 comprend les composantes suivantes :

	2025	2024
Passif au titre des prestations constituées	895 476 \$	839 313 \$
Gains actuels non amortis	151 610	159 787
Obligations découlant des indemnités	1 047 086 \$	999 100 \$

Les charges totales liées aux indemnités de départ au 31 mars 2025 comprennent les composantes suivantes :

	2025	2024
Intérêts sur l'obligation	39 494 \$	35 832 \$
Coût des prestations pour l'exercice en cours	75 852	68 191
	115 346	104 023
Amortissement du gain actuariel sur la durée moyenne résiduelle de service prévue	(27 755)	(31 726)
Total des charges liées aux indemnités de départ	87 591 \$	72 297 \$

Indemnités de maladie non acquises

Les employés non syndiqués et les employés du SEGM, sections locales 425 et 426, accumulent des crédits de congé de maladie qu'ils peuvent utiliser comme des absences payées pendant l'année lorsqu'ils sont malades ou blessés. Les employés ont le droit d'accumuler les crédits de congé de maladie non utilisés chaque année, jusqu'à concurrence du maximum permis en vertu de la plus récente convention collective. Les crédits accumulés peuvent être utilisés dans les années futures si la durée de la maladie ou blessure de l'employé dépasse le nombre de crédits dont il bénéficie pour l'année en cours. L'utilisation des jours de congé de maladie accumulés pour payer les absences liées à une maladie prend fin à la cessation d'emploi. Le coût des indemnités et les obligations liées au régime sont inclus dans les états financiers. L'obligation au titre des prestations constituées liée aux congés de maladie payés que les employés ont acquis est déterminée au moyen d'un modèle d'évaluation conçu par un actuaire. L'évaluation est fondée sur les données démographiques relatives aux employés, l'utilisation des congés de maladie et des hypothèses actuarielles. Le coût des indemnités de maladie non acquises est déterminé par une estimation du nombre de jours acquis pendant l'exercice qui seront utilisés dans des périodes futures en plus du nombre de jours autorisé par année. Ces hypothèses comprennent un taux d'actualisation de 4,00 % et une augmentation salariale annuelle de 1,50 %.

Prestations de pension

Tous les employés de la Régie font partie de la Caisse de retraite à prestations déterminées de la province du Manitoba.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la pension de la fonction publique, le personnel de la Régie est admissible à des prestations de retraite. Les participants au régime doivent cotiser à la Caisse selon les taux prescrits pour les prestations déterminées et toucheront des prestations en fonction de la durée du service et de la moyenne des gains annuels calculée sur les cinq années qui fournissent les gains les plus élevés précédant le départ à la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Régie doit verser des cotisations égales à celles payées par le personnel à la Caisse aux taux prescrits, ces cotisations étant comptabilisées comme une charge d'exploitation. Selon la Loi sur la pension de la fonction publique, pour les employés non syndiqués et pour les employés du SEGM, sections locales 425 et 426, la Régie n'a aucune autre obligation en matière de pension. Pour les employés de l'ancienne Commission hippique du Manitoba qui sont devenus employés de la Régie, il y a une responsabilité supplémentaire due à la participation de l'ancienne Commission hippique du Manitoba à titre d'employeur non jumelé. Au 31 décembre 2018, la Caisse de retraite avait un déficit de 5,2 milliards de dollars.

Le volet que représentent les cotisations de la Régie à la Caisse est comptabilisé comme une charge d'exploitation dans la période de cotisation. Les cotisations totales pour cette année se sont élevées à 486 779 \$ (414 099 \$ en 2024).

Un passif est établi pour les employés non syndiqués et les employés syndiqués des sections locales 425 et 426 du SEGM dont les gains annuels dépassent la limite prévue par la Caisse ou qui prennent leur retraite pour cause d'invalidité. En vertu du rapport actuariel annuel sur les obligations en matière de retraite au 31 mars 2025, une réserve de 44 753 \$ (45 867 \$ en 2024) a été établie au titre d'obligation en matière de retraite pour ces employés. En raison de la nature de l'obligation, les gains ou les pertes actuariels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice. Les coûts de retraite réalisés cette année ont été réduits de 1 114 \$ (une réduction de 55 987 \$ en 2024).

Dans le cas des anciens employés de la Commission des courses de chevaux du Manitoba qui ont été mutés à la RAJC, la responsabilité est fondée sur la responsabilité accumulée par l'ancienne Commission des courses de chevaux du Manitoba. D'après le rapport actuariel annuel sur les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2025, une réserve de 274 754 \$ (319 736 \$ en 2024) a été établie à titre de passif au titre des prestations de retraite. En raison de la nature du passif, les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés dans les opérations de l'exercice. Les coûts des régimes de retraite réalisés cette année ont diminué de 44 982 \$ (diminution de 53 718 \$ en 2024). Le régime a été fusionné avec les régimes des sections 425 et 426 du SEGM au cours du présent exercice.

Les principales hypothèses actuarielles à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation du 31 mars 2025 et dans l'établissement de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées au 31 mars 2025 :

Taux de rendement annuel	
(i) volet inflation	2,00 %
(ii) taux de rendement réel	4,00 %
	<u>6,00 %</u>

Taux d'indexation annuelle des salaires	
(i) augmentations générales	
a) augmentation salariale	2,00 %
b) taux réel de rendement	0,50 %
	<u>2.50 %</u>

(ii) augmentations fondées sur le service, le mérite et les promotions. Les taux utilisés varient par groupe d'âge.

9. Immobilisations corporelles

	2025			
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Coût				
Mobilier et agencements	1 585 696 \$	22 923 \$	- \$	1 608 619 \$
Améliorations locatives	2 101 086	-	-	2 101 086
Matériel informatique	1 553 141	135 328	1 044 041	644 428
Équipement	136 231	-	12 710	123 521
Immobilisations en cours	-	454 236	-	454 236
	5 376 154	612 487	1 056 751	4 931 890
Amortissements cumulés				
Mobilier et agencements	677 866	91 773	-	769 639
Améliorations locatives	705 631	146 540	-	852 171
Équipement informatique	1 348 875	89 976	1 044 041	394 810
Équipement	91 115	9 024	12 710	87 429
	2 823 487	337 313	1 056 751	2 104 049
Valeur comptable, net	2 552 667 \$	275 174 \$	- \$	2 827 841 \$

	2024			
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Coût				
Mobilier et agencements	1 553 445 \$	32 251 \$	- \$	1 585 696 \$
Améliorations locatives	1 996 696	104 390	-	2 101 086
Matériel informatique	1 501 202	51 939	-	1 553 141
Équipement	134 657	1 574	-	136 231
	5 186 000	190 154	-	5 376 154
Amortissements cumulés				
Mobilier et agencements	579 461	98 405	-	677 866
Améliorations locatives	565 675	139 956	-	705 631
Équipement informatique	1 272 379	76 496	-	1 348 875
Équipement	79 869	11 246	-	91 115
	2 497 384	326 103	-	2 823 487
Valeur comptable, net	2 688 616 \$	(135 949) \$	- \$	2 552 667 \$

10. Engagements

La Régie a un contrat de location-exploitation qui expire le 16 décembre 2033 pour ses locaux de Winnipeg et un contrat de location-exploitation qui expire le 31 janvier 2028 pour ses locaux de Brandon. Le paiement minimum annuel à effectuer au titre du bail au cours des cinq prochaines années s'élève à

2026	280 340 \$
2027	280 340
2028	272 690
2029	234 440
2030	234 440
	1 302 250 \$

11. Prévisions budgétaires

Les prévisions sont fournies à des fins de comparaison et ont été établies à partir d'estimations approuvées par le conseil d'administration de la Régie.

12. Avance de fonds de roulement

Le ministre des Finances a fait en sorte, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur, par décret (341/1997), que la Régie puisse accéder à des avances de fonds de roulement. Le total des avances non réglées ne doit pas dépasser 2 000 000 \$ (soit la même somme qu'en 2024). Au 31 mars 2025, de ces avances, 2 000 000 \$ (soit la même somme qu'en 2024) étaient inutilisés et disponibles.

13. Opérations entre apparentés

La Régie est apparentée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par la Province du Manitoba. La Régie fait des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont enregistrées à la valeur d'échange.

14. Taxe sur le pari mutuel

La Loi sur la taxe sur le pari mutuel a été établie en 1997 pour financer la promotion des courses de chevaux au Manitoba. La taxe sur le pari mutuel est perçue et distribuée par la RAJC. Le fonds Manitoba Standardbred Racing Industry sert à financer les courses attelées. Le fonds de la Horsemen's Benevolent and Protective Association est utilisé pour les bourses de nuit à Assiniboia Downs. Le fonds de la Société Canadienne du cheval pur-sang est utilisé pour les incitatifs des éleveurs et des propriétaires à Assiniboia Downs.

	2025	2024
La Manitoba Standardbred Racing Industry	317 875 \$	310 601 \$
Horsemen's Benevolent and Protective Association	1 247 779	1 219 224
Société canadienne du cheval thoroughbred	332 109	324 508
	1 897 763 \$	1 854 333 \$



1055, chemin Milt Stegall
Winnipeg, MB R3G 0Z6

Téléphone : 204-927-5300
Sans frais : 1-800-782-0363

Courriel : information@LGCamb.ca
Site Web : LGCamb.ca

La version anglaise de ce rapport annuel est disponible au site web de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba au LGCamb.ca.

Disponible en d'autres formats, sur demande.